

sommes en présence d'une situation où la population s'impose des taxes à elle-même, mais où la bureaucratie lui refuse le droit d'en dépenser le produit.

On répondra, je le sais, que le Conseil doit adopter les crédits à dépenser, mais le ministre sait aussi bien que moi qu'une telle affirmation ne saurait éclipser le fait que le Conseil ne peut présenter ni concevoir de politique fiscale, et voilà le problème auquel il faut remédier. Quelle rétrogradation fut la modification apportée à la loi sur les territoires du Nord-Ouest enlevant aux habitants du Territoire le droit particulier dont ils jouissaient auparavant, mais on l'a fait.

Au sujet du rapport Carrothers, je n'ai guère d'objections à formuler concernant les recommandations d'ordre matériel. On peut difficilement s'opposer à l'idée de décentraliser l'administration gouvernementale, d'en transporter le siège d'Ottawa à un endroit situé dans les Territoires mêmes du Nord-Ouest. Mais il est un point des recommandations sur lequel je ne suis pas du tout d'accord: la prétendue réforme gouvernementale de l'exécutif. A mon avis, le rapport ne recommande, à cet égard, rien d'autre que de laisser l'autorité entre les mains des fonctionnaires qui en sont déjà les dépositaires. Les recommandations ne tendent qu'à un remaniement. Si on les adopte, le commissaire, qui est un représentant du ministre nommé par décret du conseil, aura le pouvoir de choisir lui-même le conseil exécutif, alors qu'en démocratie les membres de ce conseil devraient être élus.

Je demande maintenant au ministre de bien vouloir passer de ce sujet à celui des modifications qu'il envisage de faire apporter à la loi sur l'extraction du quartz dans le Yukon. Alors que nous assistons à un afflux de capitaux de placement très prometteur, nous sommes toujours assujettis, en ce qui touche l'extraction du quartz, à une loi désuète que divers services étudient depuis au moins trois ans mais qui, en fait, n'a pas encore été modifiée, bien que les modifications soient rédigées dans leur forme définitive. Récemment, la *Yukon Chamber of mines* a demandé au ministre de faire apporter des changements à l'article 12 de la loi en question. Le ministre me dirait-il à quel moment il s'attend qu'on fasse suite à la demande de cette association?

A l'occasion de l'étude de ces prévisions budgétaires, je voudrais également aborder la question de la route de l'Alaska et de la myriade de rapports qu'on a préparés à son sujet, sans compter l'autre qu'on nous annonce.

• (4.00 p.m.)

Le rapport de l'Institut des recherches de Sandford en vient aux conclusions les plus pessimistes. Elles sont tout à fait injustifiées parce qu'elles reposent sur des suppositions inexactes et fausses pour la plupart. On soupçonne dans le Yukon que le rapport Sandford ne visait qu'à justifier le gouvernement de retarder davantage sa décision sur le pavage de la grande route. On avait le rapport technique préparé par un ministère du gouvernement fédéral. Très bien fait, il propose cinq différents programmes d'améliorations routières. Et le gouvernement, que compte-t-il faire? Quand a-t-il l'intention de consulter les diverses compétences en cause pour instituer un programme d'améliorations routières?

Que compte faire le ministre ou le gouvernement au sujet de la récente annonce de la *United Keno Hill Mines*, vieille société minière du Yukon qui veut interrompre sa production dès juin prochain. Il y a quelques semaines, le ministre m'a répondu à ce sujet qu'il avait bon espoir que la partie pessimiste de la nouvelle ne se réaliserait pas. Le fait demeure que l'annonce tient toujours et, selon les renseignements que j'ai reçus des directeurs de la mine, en juin prochain il n'y aura plus qu'un concierge sur les lieux.

J'espère que le gouvernement et notamment le ministre s'intéressent à cette question. Il y a quatre collectivités directement en cause et plus de deux mille personnes sont directement touchées. J'ai essayé de présenter une suggestion à cet égard. Le ministre devrait peut-être étudier toute l'affaire.

Au Canada, il y a de nombreux centres de formation technique pour la plupart des métiers spécialisés. Il y a des écoles pour former des soudeurs, des menuisiers, des plombiers, des électriciens et en fait des hommes de presque tous les métiers spécialisés. Cependant, au Canada, il n'y a pas d'institution pour la formation des mineurs, et voilà une des causes des difficultés où se trouve la mine dont je viens de parler. Elle a besoin de 400 à 500 mineurs et ne peut en trouver qu'entre 50 et 70. Quand l'*International Nickel* à Thompson, au Manitoba, doit faire paraître des annonces dans les journaux de Whitehorse pour recruter des mineurs, c'est dire que le Canada fait face à une grave pénurie de mineurs spécialisés. A mon avis, le ministre devrait peut-être envisager la possibilité d'instituer une école pour les mineurs de la *United Keno* qui était et reste la plus grande productrice d'argent du continent. Elle est très étendue et la société qui l'exploite s'adonne à